

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 01-E

Extrait de délibération

Décision relative à : Règlement intérieur

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu l'article 421-20 § 11

Sur rapport du chef d'établissement,

**Le Conseil d'Administration décide :**

D'arrêter le règlement intérieur du Conseil d'Administration selon le modèle annexé.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50

Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

**Votants : 20 Suffrages exprimés**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 02-E

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Délégation à la Commission Permanente

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu notamment les articles 421-20 et 421-22 du code de l'Éducation

Sur rapport du chef d'établissement,

## Le Conseil d'Administration décide :

De donner délégation à la commission permanente pour les questions relatives à :

- À l'orientation relative à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves au programme de l'association sportive
- à l'adhésion à tout groupement d'établissement
- à la passation des marchés, contrats et conventions à l'exception des marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative...
- aux modalités de participation aux GRETA
- à la définition des orientations dans le cadre du Projet d'Établissement pour meilleure utilisation des moyens alloués et bonne intégration à son environnement
- à l'acceptation des dons et legs
- à l'acquisition ou l'aliénation des biens



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50

Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 03-C

## Extrait de délibération

Décision relative à : Budget 2014

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu le décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 portant Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable (RCBC)

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

Vu le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable

Vu le projet d'établissement,.

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

Sur rapport du chef d'établissement,

BP 70015  
33490 Saint Macaire

## Le Conseil d'Administration décide :

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

D'arrêter le budget 2014 à

483 833,13 en dépense en section de fonctionnement

481 833,66 en recette en section de fonctionnement

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 04-C

## Extrait de délibération

### Décision relative à : Délégation contrats et marchés

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu le code de l'Éducation Nationale et spécifiquement les articles L 421 et suivants et l'article R421-20 modifié

Vu le décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement

Vu le CMP et spécifiquement les articles 26 définissant les seuils et procédures formalisées de passation des marchés publics et 28 relatif aux marchés à procédures adaptées;

Sur rapport du chef d'établissement,

### Le Conseil d'Administration décide :

En matière de marchés de fournitures, services et travaux :

Le Conseil d'Administration donne délégation au chef d'établissement pour signer toute commande, dont l'incidence financière est annuelle, dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du CMP relatives aux marchés à procédures adaptées, soit 207 000€ HT pour les fournitures et services et 5 186 000€ HT pour les travaux.

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 05-C

## Extrait de délibération

### Décision relative à : État prévisionnel des achats

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu le code de l'Éducation Nationale et spécifiquement les articles L 421 et suivants et l'article R421-20 modifié

Vu le décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement

Vu le CMP et spécifiquement les articles 26 définissant les seuils et procédures formalisées de passation des marchés publics et 28 relatif aux marchés à procédures adaptées;

Sur rapport du chef d'établissement,

### Le Conseil d'Administration décide :

D'arrêter la nomenclature des marchés selon le modèle joint.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 06-C

## Extrait de délibération

### Décision relative à : Règlement de la commande publique

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu le code de l'Éducation Nationale et spécifiquement les articles L 421 et suivants et l'article R421-20 modifié

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50

Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

Vu le décret 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement

Vu le CMP et spécifiquement les articles 26 définissant les seuils et procédures formalisées de passation des marchés publics et 28 relatif aux marchés à procédures adaptées;

Sur rapport du chef d'établissement,

### Le Conseil d'Administration décide :

De fixer le règlement de la commande publique suivant :

Procédures adaptées (article 28)

Seuils	<15000€ HT Article 40	de 15000€ HT à 89999€ HT	de 90000€ HT à 206999€ HT
Définition des besoins	Demandeur et gestionnaire	Demandeur et gestionnaire	Demandeur et gestionnaire
Modalités de publicité		journal d'annonces légales ou bulletin officiel des marchés publics	journal d'annonces légales ou bulletin officiel des marchés publics et profil d'acheteur
Formalisme contractuel	Bon de commande ou marché (acte d'engagement, règlement de consultation)	Marché : acte d'engagement, règlement de la consultation, déclaration sur l'honneur	Marché : acte d'engagement, règlement de la consultation, déclaration sur l'honneur
Possibilité de négociation	Demandeur et gestionnaire	Plan de négociation	Plan de négociation
Attribution et signature	Chef d'établissement ou personne détentrice d'une délégation de signature	Chef d'établissement	Chef d'établissement

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 07-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Adhésion à un groupement d'achat

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu le code de l'Éducation Nationale et spécifiquement les articles L 421 et suivants et l'article R421-20 modifié

Sur rapport du chef d'établissement,

## Le Conseil d'Administration décide :

D'autoriser le chef d'établissement à signer la convention d'adhésion au groupement de sécurité de la zone sud-gironde avec le collège de Cadillac.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE



# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 08-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Acceptation d'un don

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55  
Vu l'article Article 421-20 § 9 du code de l'éducation

Sur rapport du chef d'établissement,

## Le Conseil d'Administration décide :

D'accepter le don de la FCPE d'un montant de 374,90 € et décide de l'affecter à la semaine de prévention



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**  
**Pour : 22                      Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE



# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 09-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Décision modificative pour vote

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55  
Vu le décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement,  
Vu l'instruction codificatrice M9.6  
Vu le projet d'établissement,.

Sur rapport du chef d'établissement,

**Le Conseil d'Administration décide :**

D'accepter la décision modificative numéro 5.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 09-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Calendrier des prélèvements automatiques

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Sur rapport du chef d'établissement,

## Le Conseil d'Administration décide :

D'arrêter l'échéancier prévisionnel des prélèvements 2013-2014 suivant :

31 octobre 2013	60 €
29 novembre 2013	60 €
30 décembre 2013	régularisation

31 janvier 2014	60 €
28 février 2014	60 €
31 mars 2014	régularisation

30 avril 2014	60 €
30 mai 2014	60 €
3 juillet 2014	régularisation

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**  
**Pour : 22                      Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 10-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Convention de mise à disposition du gymnase

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16

Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Vu l'article L212-15 du Code de l'éducation,

Vu l'article R421-95 3°,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général de la Gironde en date du 29 avril 1997,

Sur rapport du chef d'établissement,

## Le Conseil d'Administration décide :

D'autoriser le chef d'établissement à signer la convention d'occupation du gymnase par les associations de décembre 2013 à aout 2014 ainsi qu'une utilisation ponctuelle le 5 avril 2014.

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 22 Suffrages exprimés**

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 11-C

## Extrait de délibération

**Décision relative à :** Délégation de signature à l'adjoint gestionnaire

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation,

Le chef d'établissement décide :

De déléguer sa signature à l'adjoint gestionnaire dans son domaine de compétence :

Engagements  
Certification du service fait  
Liquidations  
Mandatements  
Titres de recettes  
Gestion du personnel  
Pièces de reversement à la collectivité territoriale



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le :

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 12-C

## Extrait de délibération

### Décision relative à : Séjour en Grande-Bretagne

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55  
Vu l'article L.421-14 du Code de l'éducation relatif au régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des EPLE  
Vu la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret n° 94-490 du 15 juin 1994 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.  
Vue la circulaire n° 76-260 du 20 août 1976 relative aux sorties et voyages collectifs d'élèves.  
Vue la circulaire n° 76-353 du 19 octobre 1976 relative à l'ouverture du système éducatif sur l'étranger : appariements d'établissements scolaires, échanges de classe.  
Vue la circulaire n° 79-186 du 12 juin 1979 relative aux sorties et voyages collectifs d'élèves à caractère facultatif.  
Vue l'instruction codificatrice M9.6.  
Vue la circulaire n° 97-193 du 11 septembre 1997 relative à la dérogation à la règle du paiement après service fait.  
Vue la circulaire n° 96-248 du 25 octobre 1996 relative à la surveillance des élèves.  
Vu la circulaire rectorale du 11 février 2011  
Vu le projet d'établissement,.

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

Sur rapport du chef d'établissement,

### Le Conseil d'Administration décide :

D'autoriser l'organisation d'un séjour à Chester, Grande-Bretagne aux conditions suivantes :

Départ le 12 mai 2013 et retour le 16 mai 2014

Le professeur organisateur est Madame Stéphanie CAUJOLLE.

Quatre accompagnateurs dont l'organisatrice accompagneront le groupe de 49 élèves de 3ème.

Hébergement en famille

Assurance annulation et rapatriement comprise

L'annulation du fait des familles ne pourra donner lieu à remboursement qu'aux conditions fixées par l'assurance annulation incluse.

Le coût maximum par élève sera de 400 € par élève.

Les critères de participation sont l'ordre d'arrivée et le respect du règlement intérieur.

Le séjour pourra être ouvert à des élèves de quatrième sur sélection si le nombre d'élèves inscrits de troisième était inférieur à 49.

Budget :



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

**Acte 13 / 14 - 12-C**

Page 2/2

Charges
Hébergement et transport
Supplément repas
Visites
Supplément haute saison
Assuranc annulation
Surcoût train
Régie -remplace les sommes "données" par agence
Total
<b>Total général charges</b>

Produits	Montant
Familles	395,39
Total familles	19 374,11
Collège	1 581,56
<b>Total général produits</b>	<b>20 955,67</b>

D'autoriser le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire retenu, la société CLC.

**Votants : 20 Suffrages exprimés**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration

N. GAÜZERE

# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 - 13-C

## Extrait de délibération

### Décision relative à : École Ouverte

Le Conseil d'administration s'étant réuni le 21 novembre 2013

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55  
Vu la circulaire 2003-008 dite « charte école ouverte »  
Vu le projet d'établissement,

Sur rapport du chef d'établissement,

### Le Conseil d'Administration décide :

D'approuver le projet école ouverte 2014

D'autoriser le chef d'établissement à signer la convention de mutualisation avec le collège Jean ZAY,

D'autoriser le chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires aux activités du projet 2014.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

### Accusé de réception :

Rectorat le

Conseil Général le

Date de publication :

Exécutoire le :

**Votants : 20 Suffrages exprimés**  
**Pour : 20                      Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le 21 novembre 2013  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE



# Acte du Conseil d'Administration

Numéro 13 / 14 – 14C

Extrait de délibération

Décision relative à :

Le Conseil d'administration s'étant réuni le

Vu le code de l'éducation, article L421-1 à L421-16  
Vu le code de l'éducation, article R421-54 et R 421-55

Sur rapport du chef d'établissement,

**Le Conseil d'Administration décide :**

D'arrêter le montant de la participation 2013-2014 des élèves aux vols d'initiation des candidats au Brevet d'Initiation à l'Aéronautique à 110€.

En cas de versement d'une participation de la Fédération Française d'Aéronautique de 50€, ce montant serait ramené à 60€.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE  
BORDEAUX

DÉPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

**COLLÈGE DE  
PIAN SUR GARONNE**

BP 70015  
33490 Saint Macaire

Téléphone : 05 57 98 11 50  
Télécopie : 05 56 76 84 33

[pian.administration@ac-bordeaux.fr](mailto:pian.administration@ac-bordeaux.fr)

R.N.E. : 0332934K

Transmis le : 22  
novembre 2013

**Accusé de réception :**

Rectorat le

Conseil Général le

**Date de publication :**

**Exécutoire le :**

**Votants : 20 Suffrages exprimés**  
**Pour : 20 Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Le Pian sur Garonne le  
La Présidente du Conseil d'Administration



N. GAÜZERE